



# **FICHE D'INFORMATIONS**

## **FIDEA**

### **DYNA-SAFE PLAN**



---

OFFERT PAR VOTRE COURTIER D'ASSURANCE  
INDÉPENDANT OU INTERMÉDIAIRE-LIÉ

**FIDEA**  
ASSURANCES

# FIDEA DYNA-SAFE PLAN

Cette fiche d'informations est valable au 17 septembre 2018



Vous souhaitez investir pour obtenir un meilleur rendement de votre épargne mais vous n'avez pas le temps de suivre activement la Bourse ? Optez donc pour le **Dyna-Safe Plan**. Cette formule d'investissement peut être adaptée selon le profil d'investisseur, allant d'un profil très défensif (uniquement dans la branche 21) à un profil très dynamique (fonds d'investissement de la branche 23 avec une classe de risque plus élevée).

Vous choisissez comment investir votre montant et adaptez votre stratégie lorsque le marché évolue.

Sur la base d'une clé de répartition personnelle, vous pouvez, pour votre investissement dans un même contrat, combiner le rendement garanti et la distribution éventuelle des bénéfices de la branche 21 avec un rendement lié à un ou plusieurs fonds d'investissement dans la branche 23. En outre, vous décidez vous-même du montant de vos investissements, ce qui vous offre suffisamment de flexibilité. Des versements supplémentaires sont possibles, mais uniquement dans la branche 23. Par ailleurs, vous pouvez retirer régulièrement votre argent (en revendant les fonds achetés), ce qui en augmente l'accessibilité. Enfin, Fidea propose quelques options financières pour limiter les pertes dans la branche 23 et sécuriser les plus-values.

- **Attention !** Cette fiche présente un résumé des principales garanties et exclusions. Il est conseillé de consulter les conditions générales pour prendre connaissance de l'intégralité des garanties et exclusions. Vous pouvez les retrouver auprès de votre intermédiaire en assurances ou sur notre site Internet [www.fidea.be/fr/prive/epargner-et-investir/dyna-safe-plan](http://www.fidea.be/fr/prive/epargner-et-investir/dyna-safe-plan).

## OBJECTIFS ET GARANTIES

### OBJECTIFS D'ÉPARGNE ET DE PLACEMENT

Le Dyna-Safe Plan s'adresse à ceux qui souhaitent payer leur prime en une seule fois. Fidea propose des fonds de placement dont le profil peut aller de très défensif à très dynamique. La formule d'investissement peut donc être adaptée à chaque profil d'investisseur. Le Dyna-Safe Plan est un produit de placement à long terme (minimum 8 ans et 1 mois) qui fait fructifier le montant que le preneur d'assurance a investi.

Avec le Dyna-Safe Plan, vous pouvez opter pour plus de sécurité via le volet de la branche 21 et pour un rendement potentiellement supérieur via le volet de la branche 23.

**Branche 21 :** vous ne pouvez investir que le premier versement – au moins 5 000,00 € – dans le volet de la branche 21. Des versements ultérieurs dans le volet de la branche 21 ne sont pas possibles.

Le taux d'intérêt sur un versement dans le volet de la branche 21 est garanti par Fidea, qui s'engage à rembourser le montant (après retenue des frais et taxes) que vous versez dans la branche 21, capitalisé au taux d'intérêt garanti. Le taux d'intérêt garanti le plus récent se trouve dans le Document d'informations clés Branche 21 sur [www.fidea.be/fr/prive/epargner-et-investir/dyna-safe-plan](http://www.fidea.be/fr/prive/epargner-et-investir/dyna-safe-plan).

- ▶ **Remarque importante** : les assurances de la branche 21 relèvent des garanties du Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers. Par exemple, vous bénéficiez d'une protection de l'État supplémentaire allant jusqu'à 100 000,00 € par preneur d'assurance et par compagnie d'assurances pour les montants que vous versez dans une branche 21.

**Branche 23** : dans ce volet, vous visez, au moyen d'un ou plusieurs versements, un rendement potentiellement plus élevé que celui d'un placement dans la branche 21.

- ▶ **Attention** : le capital et le rendement ne sont pas garantis dans le volet de la branche 23. Le risque est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- ▶ Les fonds dans lesquels vous investissez sont adaptés à votre profil de placement. Les gestionnaires de fonds suivent de près les évolutions et tendances sur les marchés financiers et réagissent en fonction de celles-ci.

Vous pouvez en outre choisir entre **trois mécanismes** qui permettent de protéger vos bénéfices et/ou limiter vos pertes. Vous déterminez vous-même le niveau (le seuil minimum est de 15 %) auquel ces mécanismes de protection prennent automatiquement effet.

- **Limitation des risques :**

Cette option implique que si le fonds sélectionné (le fonds de base) atteint un niveau de performance négatif (= seuil) à la suite d'une baisse de la valeur d'inventaire, les investissements dans ce fonds sont alors vidés et automatiquement transférés dans un autre fonds déterminé au préalable.

- **Limitation des risques (dynamique) :**

Le même mécanisme que pour une « limitation des risques » traditionnelle, mais le niveau de performance (la limite) est recalculé à mesure que la valeur d'inventaire du fonds de placement augmente.

- **Protection des bénéfices :**

Cette option implique que les plus-values réalisées sur le fonds de placement sélectionné (le fonds de base) sont automatiquement transférées dans un autre fonds déterminé au préalable lorsque le fonds de base a atteint un niveau de performance positif donné (= seuil).

Le fonds cible pour ces mécanismes de protection est le **Fidea BGF Euro Reserve Fund**. Ce fonds vise à maximiser le rendement de votre placement tout en conservant votre capital et s'assure que les actifs sous-jacents dans lesquels il est investi peuvent facilement être achetés ou vendus sur le marché. Le fonds sous-jacent investit au moins 90 % de son actif total dans des titres à revenu fixe exprimés en euros. Cela comprend les obligations et les instruments du marché monétaire (c'est-à-dire les titres de créance de court terme).

- ▶ Pour de plus amples informations sur ce fonds, veuillez consulter le Document d'informations clés et le règlement de gestion, que vous pouvez obtenir auprès de votre intermédiaire ou consulter sur [www.fidea.be/fr/fonds](http://www.fidea.be/fr/fonds).

## QUELS FONDS DE LA BRANCHE 23 POUVEZ-VOUS CHOISIR ?

Dans le volet de la branche 23, vous avez le choix entre 17 fonds de placement internes. Vous pouvez sélectionner jusqu'à cinq fonds par contrat. Votre intermédiaire vous aidera à faire votre choix et tiendra compte de votre profil d'investisseur.

Les actifs du fonds de placement interne sont intégralement investis dans les fonds sous-jacents

de Blackrock (BGF/BSF), RAM, DNCA, Flossbach von Storch, Triodos et Pictet. Ces fonds sous-jacents visent à optimiser le rendement de votre investissement, en combinant croissance du capital et revenu des actifs du fonds.

- **Fidea BGF Euro Reserve Fund:** investit au moins 90% du total de son actif dans des titres de créances libellés en euro. Ils comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à échéance à court terme).
- **Fidea BGF Euro Corporate Bond:** investit au moins 70% du total de son actif dans des titres de créances libellés en euro. Ils comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à échéance à court terme). Au moins 70 % de l'actif total du fonds seront émis par des sociétés domiciliées dans des pays appartenant ou non à la zone euro et seront « de bonne qualité » (investment grade, c'est-à-dire correspondant à un niveau défini de solvabilité) au moment de l'achat. Les autres investissements peuvent comprendre des titres avec une qualité de crédit relativement basse ou non notés.
- **Fidea BGF Euro Short Duration Bond:** investit au moins 80% du total de son actif dans des titres de créances. Ils comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à échéance à court terme). Les titres de créances peuvent être émis par des Etats, des organismes d'Etat, des sociétés et des entités supranationales (telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement) domiciliés dans des pays appartenant ou non à la zone euro.
- **Fidea BGF European Special Situations:** jacent investit au moins 70% du total de son actif en actions (et autres titres de participation) de sociétés domiciliées, ou exerçant la majeure partie de leurs activités, en Europe. Le fonds investira en particulier dans les actions de sociétés se trouvant dans des «situations particulières», c'est-à-dire des sociétés qui, selon l'avis du conseiller en investissement, présentent un potentiel d'amélioration que le marché ne perçoit pas encore.
- **Fidea BGF Global Allocation:** investit à l'échelle mondiale au moins 70% du total de son actif dans des actions (et autres titres de participation) et des titres de créances dans des conditions de marché normales. Les titres de créances comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à échéance à court terme). Il peut également détenir des dépôts et des liquidités. Les catégories d'actifs et le niveau d'investissement du fonds sous-jacent dans ces catégories peuvent varier sans limite en fonction des conditions de marché.
- **Fidea BGF Global Allocation Hedged:** investit à l'échelle mondiale au moins 70% du total de son actif dans des actions (et autres titres de participation) et des titres de créances dans des conditions de marché normales. Les titres de créances comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à échéance à court terme). Il peut également détenir des dépôts et des liquidités. Les catégories d'actifs et le niveau d'investissement du fonds sous-jacent dans ces catégories peuvent varier sans limite en fonction des conditions de marché.
- **Fidea BGF Global Equity Income Hedged:** investit à l'échelle mondiale au moins 70% du total de son actif dans des actions (et autres titres de participation) de sociétés domiciliées, ou exerçant la majeure partie de leurs activités, dans des marchés développés. A des fins de gestion du risque de change, le gestionnaire financier par délégation peut utiliser des techniques d'investissement (qui peuvent comprendre l'utilisation de produits dérivés), afin de protéger la valeur du fonds, en tout ou en partie, ou de permettre au fonds de tirer profit des variations des taux de change avec la devise de référence du fonds.
- **Fidea BGF Global Multi-Asset Income Hedged:** investit à l'échelle mondiale dans tout l'éventail d'actifs éligibles pour un OPCVM, comme des actions (et autres titres de participation), des titres de créance (tels que des obligations), des fonds, des liquidités, des dépôts et des instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à brève échéance). Les catégories d'actifs et le niveau d'investissement du fonds sous-jacent dans ces catégories peuvent varier sans limite en fonction des conditions de marché et d'autres facteurs.

- **Fidea BGF New Energy:** investit à l'échelle mondiale au moins 70 % du total de son actif en actions (et autres titres de participation) de sociétés du secteur des énergies nouvelles. Les sociétés du secteur des énergies nouvelles sont engagées dans les énergies alternatives et les technologies de l'énergie, comprenant: les technologies de l'énergie renouvelable; les promoteurs des énergies renouvelables; les combustibles de substitution; l'efficacité énergétique; les technologies habilitantes du secteur de l'énergie et l'infrastructure.
- **Fidea BGF World Healthscience:** investit à l'échelle mondiale au moins 70 % du total de son actif dans des actions (et autres titres de participation) de sociétés dont l'activité principale est constituée des soins de santé, des produits pharmaceutiques, de la technologie et des fournitures médicales et du développement des biotechnologies.
- **Fidea BGF World Real Estate Securities:** jacent investit au moins 70 % de son actif total dans des titres de participation (par ex., des actions) d'entreprises essentiellement actives dans le secteur de l'immobilier.
- **Fidea BGF World Technology:** investit à l'échelle mondiale au moins 70 % du total de son actif en actions (et autres titres de participation) de sociétés dont la majeure partie de l'activité fait partie du secteur technologique.
- **Fidea BSF Americas Diversified Equity Absolute Return:** cherche à atteindre un rendement absolu positif en combinant croissance du capital et revenu de votre investissement, quelles que soient les conditions de marché. Le fonds sous-jacent cherche à placer au moins 70 % de son exposition d'investissement en actions (et autres titres de participation) de sociétés constituées ou cotées aux États-Unis, au Canada et en Amérique latine (les « Amériques »).
- **Fidea BSF European Select Strategies:** investit dans la gamme complète des actifs dans lesquels un OPCVM est susceptible de pouvoir investir à tous les niveaux de la structure du capital d'une société (c'est-à-dire dette et capitaux propres), ainsi que dans des titres émis par des États et des organismes d'État. Ces actifs incluent, sans que cette liste soit limitative, des titres de participation (p. ex. des actions), des titres de créances (tels que des obligations), des instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à échéance à court terme), des instruments financiers dérivés (IFD), des fonds, des dépôts et des liquidités.
- **Fidea RAM European Equities:** investit au minimum 75% dans des actions de sociétés d'un Etat membre de l'Union Européenne, de Norvège et d'Islande. Dans le cadre des 25% restants de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir dans des actions de sociétés de territoires autres que ceux visés ci-dessus.
- **Fidea RAM Global Bond Total Return:** investit de manière directe ou indirecte en obligations ou instrument financier assimilé à un taux d'intérêt, tels que des obligations d'émetteurs publics ou privés, à coupon zéro, convertibles ou non, convertibles contingentes, à taux d'intérêt fixe ou variable, indexées sur l'inflation, ABS, MBS, en instruments du marché monétaire et en devises. Les investissements sont réalisés sans limitation monétaire, géographique ou sectorielle.
- **Fidea RAM Long-Short European Equities:** investit au minimum 75% dans des actions de sociétés d'un Etat membre de l'Union Européenne et de Norvège. L'exposition longue aux marchés actions peut varier de 75% à 130%. L'exposition 'short' peut varier de 0% à 130%. Le gestionnaire peut avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture ou d'optimisation de l'exposition du portefeuille.
- **Fidea DNCA Invest Eurose:** investi jusqu'à 100% du portefeuille, sur des produits obligataires dans le but de profiter du rendement relativement attractif offert par les obligations « corporate » (émises par les entreprises) dans un environnement persistant de taux bas.
- **Fidea DNCA Invest Global Leaders:** vise à investir dans des titres d'émetteurs considérés comme des « piliers » ou des « leaders » de l'économie mondiale. Le gestionnaire de placement cherche à bénéficier de nouvelles évolutions structurelles dans le monde en sélectionnant des émetteurs qui profitent d'une croissance « séculaire » plutôt que d'une croissance cyclique et des émetteurs prometteurs en termes de rentabilité indépendamment du contexte économique.

- **Fidea FVS Multiple Opportunities II RT:** investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, qui comprennent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats et d'autres produits structurés (par exemple, emprunts en actions, obligations à options, obligations convertibles, etc.), des fonds cibles, des produits dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à terme. Au moins 25 % de l'actif net du compartiment seront investis dans des placements en capitaux. 20% (max.) des actifs nets du compartiment peuvent être investis indirectement dans les métaux précieux.
- **Fidea Triodos Sustainable Equity Fund:** investit dans des actions de sociétés qui offrent des solutions durables. Les entreprises sont sélectionnées suivant une évaluation exhaustive et intégrée de leurs performances financières, sociales et environnementales basée sur 7 thèmes: agriculture et alimentation durables, mobilité et infrastructures durables, ressources, économie circulaire, populations prospères et en bonne santé, innovation durable, inclusion sociale et émancipation.
- **Fidea Pictet – Digital:** investit dans des actions de sociétés offrant des produits ou services digitales, y compris des services permettant l'interactivité digitale. Le fonds sous-jacent investit dans le monde entier, y compris les marchés en croissance et la Chine.

► *Pour de plus amples informations sur ces fonds, veuillez consulter les Documents d'informations clés et le règlement de gestion, que vous pouvez obtenir auprès de votre intermédiaire ou consulter sur [www.fidea.be/fr/fonds](http://www.fidea.be/fr/fonds).*

## GARANTIE DÉCÈS

Le versement en cas de décès est, par défaut, égal à la réserve constituée au moment du décès. Si vous décédez en tant qu'assuré, ce paiement sera versé à votre(vos) bénéficiaire(s) en cas de décès.

De plus, il est possible de souscrire une couverture décès supplémentaire dans votre contrat Dyna-Safe Plan, pour les réserves du volet de la branche 21. Pour cette garantie complémentaire, une prime de risque est fixée et retenue périodiquement de la réserve constituée. Cette retenue de la réserve est effectuée à partir du volet de la branche 21.

- **Garantie décès plafonnée à 130 % du versement**

En cas de décès de l'assuré, le bénéficiaire a droit au capital le plus élevé entre les réserves constituées au moment du décès et 130 % du versement effectué dans le volet de la branche 21, diminué des éventuelles taxes et réserves rachetées.

- **Garantie décès par accident**

En cas de décès de l'assuré dans l'année qui suit un accident, et dont l'accident est survenu pendant la durée du Dyna-Safe Plan, un capital sera versé au bénéficiaire en cas de décès. Le capital supplémentaire décès par accident est égal à 100 % du capital décès. Le capital est également versé si l'assuré se retrouve en invalidité complète et permanente à la suite d'un accident survenu pendant la durée de la police d'assurance-vie. Cette garantie ne peut être souscrite que si la garantie décès « jusqu'à 130 % du versement » est souscrite.

► **Attention !** *Si le décès a été occasionné par un fait intentionnel du bénéficiaire en cas de décès ou sur son incitation, la réserve ne lui sera pas distribuée. Dans ce cas, la réserve reviendra au bénéficiaire en cas de décès qui entrerait en ligne de compte après le premier bénéficiaire.*

En outre, les exclusions s'appliquent également à la « garantie décès par accident », notamment :

- en cas de faits intentionnels de l'assuré, sauf en cas de sauvetage de personnes ou de biens ;

- en cas d'accidents occasionnés par la faute grave de l'assuré, par exemple dans un état de conscience altérée, occasionné par une intoxication alcoolique ou par l'utilisation d'autres substances que des boissons alcoolisées ;
- en cas d'accidents occasionnés par des assurés en cas d'organisation ou de participation à des concours ou défis.

La liste complète des exclusions est reprise dans les conditions générales, que vous pourrez trouver auprès de votre intermédiaire ou sur [www.fidea.be/fr/privé/epargner-et-investir/dyna-safe-plan](http://www.fidea.be/fr/privé/epargner-et-investir/dyna-safe-plan).

## RISQUES ET COÛTS

### QUELS SONT LES RISQUES ?

Investir ou épargner dans le Dyna-Safe Plan peut comporter les risques énumérés ci-dessous :

- **Risque de taux :**  
Lorsque vous investissez (partiellement) dans des obligations, la valeur de votre placement fluctuera avec le taux d'intérêt. Cependant, au sein de la branche 21, votre capital investi reste néanmoins garanti.
- **Risque de change :**  
Lorsque vous investissez (partiellement) dans des fonds en devises étrangères, la valeur de votre placement fluctuera avec les taux de change. Cependant, au sein de la branche 21, votre capital investi reste néanmoins garanti.
- **Risque lié au capital :**  
Lorsque vous investissez dans la branche 23, la valeur de votre capital investi fluctuera en fonction de la situation des marchés financiers et économiques.
- **Faillite de la société :**  
Lorsque vous investissez dans la branche 21, il est possible que votre capital investi ne puisse pas être entièrement remboursé en cas de faillite de Fidea sa. Dans ce cas, vous pouvez toutefois faire appel au système belge de protection des dépôts pour un montant maximum de 100 000,00 € par personne et par compagnie d'assurance.

### QUELS SONT LES COÛTS ET AUTRES PRELEVEMENTS ?

#### Frais d'entrée

Les frais d'entrée sont prélevés sur chaque versement et s'élèvent à maximum 3,00 %.

#### Frais de gestion

Chaque année, des frais de gestion seront déduits de 0,15 % des réserves constituées dans le volet de la branche 21. Pour le volet de la branche 23, l'assureur retiendra chaque année des frais de 1,00 % sur les réserves constituées (0,50% pour le fonds Fidea BGF Euro Reserve). Ceux-ci sont déduits quotidiennement de la valeur d'inventaire des fonds de placement internes du volet de la branche 23.

Frais de gestion pour le gestionnaire des fonds de placement sous-jacents : les gestionnaires des fonds de placement sous-jacents dans le volet de la branche 23 demandent une indemnité. Ces frais de gestion sont calculés par fonds de placement et sont déduits de la valeur d'inventaire de ces fonds de placement.

### **Frais en cas de transfert et de rachat**

Transfert de la branche 23 à la branche 23 (changement de fonds) ou transfert de la branche 21 à la branche 23 : une fois par an, sans frais, ensuite 1 % sur le montant du transfert avec un maximum de 123 €.

Rachat du contrat : il y a des frais éventuels applicables selon le moment du rachat.

- ▶ *Si désiré, vous pouvez opter pour des rachats planifiés. Ces rachats sont uniquement possibles sur la réserve dans le volet Branche 23. Ceux-ci courent sur 3 ans, peuvent être renouvelés et sont gratuits. Vous pouvez choisir l'une des fréquences suivantes: mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel.*

*Deux conditions doivent être remplies pour le rachat planifié:*

- *le rachat planifié s'élève au minimum à €250,00 et;*
- *la réserve restante doit s'élever au minimum à €1 250,00 par fonds de placement dans le volet Branche 23.*

Des frais de 0,50 % ou de maximum 123,00 € sont calculés sur le montant switché par l'assureur à l'exercice des options financières « Limitation des risques », « Limitation des risques (dynamique) » et « Protection du bénéfice ».

*Consultez les Documents d'informations clés sur [www.fidea.be](http://www.fidea.be) pour obtenir des renseignements détaillés sur les options de rachat et les frais en cas de rachat et de transfert.*

### **Taxes sur les primes**

Le législateur demande une taxe supplémentaire sur les primes pour certains produits. Fidea la transfère directement au fisc. Pour le Dyna-Safe Plan, cette taxe sur les primes s'élève à 2 %.

### **En cas de décès**

Aucun précompte mobilier n'est prélevé en cas de décès.

En cas de décès, des droits de succession sont prélevés.

### **À la date de fin du contrat:**

Lorsque vous quittez le volet de la branche 21 après au moins 8 ans et un jour :

- pas de précompte mobilier ;
- pas d'impôts sur les plus-values ;
- pas de taxe sur les opérations de Bourse.

Si vous résiliez le contrat plus tôt, un précompte mobilier de 30 % de la base imposable sera dû (exonération en cas de couverture décès équivalant à 130 % des versements).

- ▶ *Consultez les Documents d'informations clés sur [www.fidea.be](http://www.fidea.be) pour obtenir des renseignements détaillés sur les frais du Dyna-Safe Plan.*



## VOTRE INTERMÉDIAIRE

Votre intermédiaire se fera un plaisir de vous informer sur nos produits. Comme il vous connaît et connaît vos besoins, il veille à ce que nos solutions d'assurance correspondent parfaitement à votre situation personnelle.

Il vous expliquera volontiers les conditions générales, les avantages, les exclusions et les potentielles limites de cette police.

Vous pouvez également consulter vous-même les conditions générales sur [www.fidea.be/fr/prive/epargner-et-investir/dyna-safe-plan](http://www.fidea.be/fr/prive/epargner-et-investir/dyna-safe-plan).

## DISCLAIMER

Ce document est purement informatif et ne remplace nullement les conditions générales et particulières.

La durée de votre contrat sera déterminée dans les Conditions Particulières.

Le contrat est soumis au droit belge.

## RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation à propos de nos services, vous pouvez contacter le service des réclamations de Fidea par courrier postal à l'adresse Delacensierstraat 1, 2018 Anvers ou par e-mail à l'adresse [plaintes@fidea.be](mailto:plaintes@fidea.be).

Si nécessaire, vous pouvez aussi vous adresser à l'Ombudsman des assurances par courrier postal à l'adresse square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles ou par e-mail à l'adresse [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as).